

# Compte-rendu sommaire de la réunion du Conseil de Communauté

## Séance du 17 décembre 2015

---

*Le Conseil de Communauté, réuni sous la Présidence de  
M. Michel LIEBGOTT, Président*

**DESIGNE** un secrétaire de séance : Mme CONTI-REINERT (Florange).

**ADOpte** le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 12 novembre 2015.

**REPREND** les délégations données au bureau et au Président.

**DESIGNE** un représentant de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au sein du conseil d'administration de la Mission Locale du Nord Mosellan.

**ACCEPTe** la cession d'une partie de la parcelle n° 0365 section 15 sur le ban communal d'Algrange pour environ 1 500 m<sup>2</sup> à la société Socodis ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, sous réserve des arpentages et inscriptions d'actes en cours de publication au Livre Foncier et au Cadastre ; **FIXE** la cession au prix de 8 € le m<sup>2</sup> hors TVA à la charge de l'acquéreur selon l'évaluation du service France Domaines sur la ZAC de la Paix ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente, à accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété, à établir les références cadastrales exactes en tenant compte de l'arpentage en cours et arrêter le prix définitif total en référence à la surface totale cédée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations comptables y relatives.

**ABROGE** la délibération n° 2015-081 du 18 juin 2015 ; **APPROUVE** l'acquisition au prix de 67,18 € hors taxes le mètre carré pour les terrains en section n° 15 des parcelles n° 1065/205, 1066/205, 1067/205, 1068/205 et 1069/205 d'une contenance totale de 4 146 m<sup>2</sup> sis sur le ban communal de Fameck ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente et à accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations comptables y relatives et notamment à verser une cotisation de 1 500 € à un fonds de garantie des viabilités.

**APPROUVE** le rapport d'activités du syndicat mixte ouvert Europort au titre de l'année 2014.

**VOTE** une subvention annuelle provisoirement fixée à 278 000 € pour l'année 2016 au bénéfice de l'UASF-Cité Sociale à Fameck pour le fonctionnement du multi-accueil « Le Rêve Bleu », dans le cadre de la compétence Petite Enfance de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch ; **APPROUVE** la convention d'objectifs annuelle avec l'UASF-Cité Sociale à Fameck pour l'année 2016 ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention avec l'UASF-Cité Sociale et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**VOTE** une subvention annuelle provisoirement fixée à 163 000 € pour l'année 2016 au bénéfice de l'association « La Moisson » à Florange pour le fonctionnement du multi-accueil « Les Mini'Pouss », dans le cadre de la compétence Petite Enfance de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch ; **APPROUVE** la convention d'objectifs annuelle avec l'association « La Moisson » à Florange pour l'année 2016 ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention avec l'association « La Moisson » et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**VOTE** une subvention annuelle provisoirement fixée à 92 000 € pour l'année 2016 au bénéfice du centre socio-culturel de Serémange-Erzange pour le fonctionnement du multi-accueil « La Pommeraie », dans le cadre de la compétence Petite Enfance de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch ; **APPROUVE** la convention d'objectifs annuelle avec le centre socio-culturel de Serémange-Erzange pour l'année 2016 ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention avec le centre socio-culturel de Serémange-Erzange et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**VOTE** une subvention annuelle provisoirement fixée à 189 513 € pour l'année 2016 au bénéfice du centre social Le Creuset à Uckange pour le fonctionnement du multi-accueil « Les Petits Pas », dans le cadre de la compétence Petite Enfance de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch ; **APPROUVE** la convention d'objectifs annuelle avec le centre social Le Creuset à Uckange pour l'année 2016 ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention avec le centre social Le Creuset et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**APPROUVE** le règlement de fonctionnement du Relais communautaire (RAM) « La Luciole », tel que présenté, qui abroge et remplace le précédent ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ledit règlement et toute pièce y afférente.

**APPROUVE** la charte des pratiques exercées par le Relais Assistants Maternels communautaire « La Luciole », telle que présentée, qui abroge et remplace la rédaction précédente ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite charte et toutes les pièces y afférentes.

**APPROUVE** la convention relative à la création d'un itinéraire cyclable sur le domaine public routier (le long de la RD152A entre Uckange et Florange) ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention et toutes pièces y relatives et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

**APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention d'entente entre la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol et les communes d'Audun-le-Tiche, Aumetz, Boulange, Ottange, Rédange, Thil et Villerupt ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ledit avenant et toutes les pièces y afférentes.

**ACCEPTTE** la suppression des périmètres à enjeux NEU 01 et FLO 04 dans le cadre de l'avenant n°4 à la convention cadre de stratégie foncière signée entre la CAVF et l'EPFL ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 4 à la convention cadre de stratégie foncière signée entre la CAVF et l'EPFL et toutes les pièces y afférentes.

**APPROUVE** l'avenant n°1 de la convention de mise à disposition d'un progiciel métier de gestion des marchés publics en mode SaaS et/ou d'une solution de dématérialisation des marchés entre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et ses Communes membres ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant et toutes autres pièces y afférentes.

**APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et la ville de Nilvange pour les travaux de réalisation d'un équipement dédié à la pratique musicale ; **AUTORISE** le président ou son représentant à signer ledit avenant et toutes pièces y afférentes.

**AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer avec le Maire de la Ville de Serémange-Erzange, le procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence et tous les actes y afférents, **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les opérations comptables relatives à cette affaire et à signer tous les actes y afférents.

**AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer avec le Maire de la Ville de Hayange, le procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence et tous les actes y afférents ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les opérations comptables relatives à cette affaire et à signer tous les actes y afférents.

**AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer avec le maire de la Ville de Florange, le procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence et tous les actes y afférents, **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les opérations comptables relatives à cette affaire et tous les actes y afférents.

**AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer avec le maire de la Ville d'Uckange, le procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence et tous les actes y afférents, **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les opérations comptables relatives à cette affaire et à signer tous les actes y afférents.

**VOTE** les crédits de la décision modificative n° 4 du budget principal.

**VOTE** les crédits de la décision modificative n° 3 du budget annexe de la gestion immobilière.

**ACCEPTTE** le versement en janvier 2016 de ces acomptes sur subventions tel que proposé ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les opérations comptables nécessaires.

**ACCEPTTE** le versement en janvier 2016 de ces acomptes sur subventions dans le cadre de la petite enfance tel que proposé dans le tableau ci-dessous ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les opérations comptables nécessaires.

**AUTORISE** l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, telles que définies ; **VOTE** les crédits correspondants à inscrire au budget primitif 2016.

**APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un progiciel de gestion des lots de chasse entre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et ses communes membres ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les actes y afférents.

**APPROUVE** la création des cadres d'emplois des puéricultrices et des auxiliaires de puériculture à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**APPROUVE** le paiement des heures supplémentaires aux agents de catégorie A relevant du cadre d'emplois des puéricultrices lorsque ceux-ci sont amenés à effectuer des heures supplémentaires par nécessité de service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**APPROUVE** les modifications du tableau des effectifs telles que présentées.

**APPROUVE** l'instauration du régime indemnitaire pour les cadres d'emplois des puéricultrices et des auxiliaires de puériculture à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**APPROUVE** la conclusion d'un contrat d'apprentissage pour le service de la Petite Enfance pour une durée de 8 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif.

**APPROUVE** la mise à jour du régime indemnitaire telle que présentée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**APPROUVE** l'instauration de titres restaurant pour les agents de la CAVF dans les conditions énoncées ; **AUTORISE** les services de la CAVF à gérer directement le dispositif des titres restaurant ; **FIXE** la participation des agents à 50% et celle de la CAVF à 50% de la valeur unitaire du titre restaurant ; **FIXE** les montants des participations aux titres restaurant tels qu'énoncés ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

**APPROUVE** en risque santé l'offre présentée par le cabinet de courtage Gras Savoye avec la mutuelle MGD ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention de participation pour le risque santé au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ; **FIXE** pour le risque santé : les montants de la participation financière de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch sont ceux indiqués dans les tableaux susmentionnés pour les agents actifs, que ce soit en régime local ou en régime général et pour l'option « Assistance à la vie quotidienne » de 0,48 € par mois et par agent actif ; **VOTE** que la participation financière de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch sera versée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 aux agents actifs ayant adhéré aux contrats et dont les cotisations seront prélevées sur leur rémunération.

**APPROUVE** le règlement intérieur des trois déchèteries de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le règlement et toutes pièces y afférentes.

**VALIDE** le budget prévisionnel pour l'année 2016 de la régie personnalisée « Le Gueulard+ » ; **AUTORISE** le président ou son représentant à verser une dotation de 319 700 € pour la section de fonctionnement et de 25 600 € pour la section d'investissement de la régie personnalisée « Le Gueulard+ ».

**APPROUVE** le schéma de développement touristique et les axes stratégiques tels que définis dans ce schéma et la priorisation des actions qui ont été proposées dans chaque axe, **AUTORISE** l'Office de Tourisme du Val de Fensch à coordonner de façon conjointe la mise en œuvre des actions et solliciter les partenaires pour obtenir les subventions nécessaires.

**APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un agent des services techniques à temps plein pour le Parc du haut-fourneau U4 ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tout autre acte y afférent.

**APPROUVE** la convention de mise à disposition du premier étage du poste de garde du Parc du haut-fourneau U4 pour une durée de 3 ans, qui abroge et remplace la précédente à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tout autre acte y afférent.

**ACCORDE** une subvention de 10 000 euros à l'association Assolatelier en 2016 ; **APPROUVE** la convention d'objectifs annuelle ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tout acte y afférent.

**APPROUVE** le principe de délégation de service public de type affermage pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage Lola Flores sise impasse Lola Flores à Nilvange ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à engager la procédure de mise en concurrence pour désigner un délégataire ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**PROCÉDE** à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'ouverture des plis relative à la délégation de service public pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage Lola Flores sise impasse Lola Flores à Nilvange.

**PREND ACTE** du bilan triennal 2012-2014 du Programme local de l'habitat. **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**APPROUVE** la demande de subvention de l'association Foc Athlétisme pour l'organisation de ces manifestations CROSS des Castors et boucle de l'acier ; **ACCORDE** une subvention de 7 000 € pour l'organisation de ses manifestations Cross des Castors et Boucle de l'acier ; **APPROUVE** la convention d'objectifs annuelle ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

**APPROUVE** la demande de subvention de l'association Terville Florange Olympique club pour son équipe de haut niveau de volley-ball féminin ; **APPROUVE** une subvention de 33 500 € pour son équipe de haut niveau ; **APPROUVE** la convention annuelle ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

**APPROUVE** la demande de subvention de l'association Uckange évolution palmes pour son équipe de haut niveau ; **ACCORDE** une subvention de 5 000 € pour son équipe de haut niveau ; **APPROUVE** la convention d'objectifs annuelle ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

**DELEGUE** au bureau et au Président les délégations élargies leur permettant de prendre des décisions.

o o o o o

Le Président informe l'assemblée des décisions prises par le bureau réuni le 7 décembre 2015 conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté du 10 avril 2014 :

Décision n° 033-2015

**ADOpte** le procès-verbal du bureau du conseil de communauté du 28 septembre 2015.

Décision n° 034-2015

**DONNE** son accord sur le dossier de demande de subvention ESCAL CONCEPT ; **APPROUVE** la convention correspondante ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec ESCAL CONCEPT ; **ACCORDE** une subvention de 3 018,00 € à ESCAL CONCEPT correspondant à la participation de la CAVF à 50 % du loyer versé la première année, sous réserve de la signature de la convention susvisée et du respect des clauses y figurant ; **ACCORDE** une subvention de 1 509,00 € à ESCAL CONCEPT correspondant à la participation de la CAVF à 25 % du loyer versé la deuxième année, sous réserve du respect des clauses figurant dans la convention susvisée et ledit règlement ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 035-2015

**DONNE** son accord sur le dossier de demande de subvention STIMUL ACTIV ; **APPROUVE** la convention correspondante ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec STIMUL ACTIV ; **ACCORDE** une subvention de 1 938 € à STIMUL ACTIV correspondant à la participation de la CAVF à 50 % du loyer versé la première année, sous réserve de la signature de la convention susvisée et du respect des clauses y figurant ; **ACCORDE** une subvention de 969 € à STIMUL ACTIV correspondant à la participation de la CAVF à 25 % du loyer versé la deuxième année, sous réserve du respect des clauses figurant dans la convention susvisée et ledit règlement ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 036-2015

**DONNE** son accord sur le dossier de demande de subvention ALTEA SECURITE ; **APPROUVE** la convention correspondante ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec ALTEA SECURITE ; **ACCORDE** une subvention de 3 420 € à ALTEA SECURITE correspondant à la participation de la CAVF à 50 % du loyer versé la première année, sous réserve de la signature de la convention susvisée et du respect des clauses y figurant ; **ACCORDE** une subvention de 1 710 € à ALTEA SECURITE correspondant à la participation de la CAVF à 25 % du loyer versé la deuxième année, sous réserve du respect des clauses figurant dans la convention

susvisée et ledit règlement ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 037-2015

**DONNE** son accord sur les dossiers de subvention présentés dans le cadre du programme « habiter mieux » ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser l'aide financière aux deux propriétaires occupants énumérés ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

Décision n° 038-2015

**DONNE** son accord sur le dossier de subvention présenté dans le cadre du programme d'intérêt général (PIG) « habitat dégradé » ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la bonification financière au propriétaire énuméré ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20H39.**

**HAYANGE, le 22 décembre 2015**  
**Pour le Président et par délégation,**  
**Le Vice-Président,**

**Clément ARNOULD**

---

Membres élus : 51

En activité : 51

Membres présents : 37

Membres ayant donné procuration : 9

Membres absents excusés : 5

Membres absents :

Date de la convocation : 11 décembre 2015

La séance débute à 19 H 15 et se termine à 20H39.

Affiché à l'hôtel de communauté de Hayange (siège de la Communauté) le : 22 décembre 2015

**Etaient présents :**

Mme CHOLLOT, Mme CONTI-REINERT, Mme DA SILVA, Mme KHAMASSI, Mme KOCEVAR, Mme KRUCHTEN, Mme MOUMENE, Mme SASSELLA, Mme SPERANDIO et Mme WALDUNG.

M. CERBAI. F, M. CHEBBAH, M. ARNOULD, M. BRIZZI, M. CERBAI J.P, M. CORAZZA, M. DECKER, M. DERDAB, M. FRIJO, M. GREINER, M. HAINY, M. HAUCK, M. HEYER, M. HEYERT, M. HOLSENBURGER, M. JURCZAK, M. LARCHER, M. LEBOURG, M. LEONARDI, M. LIEBGOTT, M. LUCCHESI, M. MEDVES, M. OSTER, M. PERON, M. QUINQUETON, M. TARILLON et M. TOCZEK.

**Etaient absents excusés mais ayant donné procuration :**

Mme CORION, Mme DERATTE, Mme LOMBARDI, Mme LAMBOUR, Mme PISU, Mme SCHMITT, Mme EL AME, M. BOURGOIS et M. DAVID.

**Etaient absents excusés :** Mme DEISS, Mme PARREZ, Mme FICARRA, M. DEWALD et M. ENGELMANN.